

Neuchâtel, 11 septembre 2023

Retour sur la session des 5 et 6 septembre 2023 du Grand Conseil neuchâtelois ordre du jour de la session des 5 et 6 septembre 2023

L'intégralité des débats est à retrouver en images ici

Loi sur les marchés publics (22.041ce, 22.041com & Annexe)

Le droit des marchés publics doit aussi garantir les droits sociaux des travailleuses et des travailleurs

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État ne s'en cache pas : les marchés publics devraient rester un outil essentiellement technique destiné à éviter le copinage, mais pas à régler d'autres problématiques essentielles dans notre société. C'est toutefois déjà occulter que le droit des marchés publics, partiellement harmonisé au niveau international dans des accords de l'OMC, procède en lui-même d'une vision idéologique de note monde. C'est bien le libéralisme qui est au cœur de ce droit international, afin notamment de garantir une pleine concurrence entre entreprises internationales et cela, à l'origine, sans considérations sociales ou environnementales.

C'est en quelques sortes le même principe qui prévaut lorsque l'on achète moins cher un natel qui vient de loin parce que sa production est basée sur l'exploitation de l'humain et de l'environnement.

Le PS ne s'est bien sûr jamais satisfait de ce système bancal en lien avec le commerce international. Il a toujours défendu une intangibilité totale des droits humains et environnementaux. Et si cela vaut pour le commerce de marchandises et services du secteur privé, alors vous pensez bien que notre position ne s'en trouvent que renforcée lorsque les commandes sont le fait même de l'État.

Il y a d'abord, bien sûr, le devoir d'exemplarité de l'État en ce qui concerne des principes et des normes qu'il est lui-même chargé de faire respecter. Comment en effet pourrait-on justifier que l'État, chargé de faire respecter l'égalité entre femmes et hommes dans les salaires, ne respecte pas lui-même cette règle ? Si les marchés publics doivent avoir pour



objectifs d'obtenir des prestations de qualité à un prix moindre pour la population, cela ne doit pas se faire au détriment de grands principes qui sont justement chers à cette population.

Mais plus encore, c'est un argument pragmatique qui doit nous pousser à ne pas voir le sujet d'aujourd'hui que comme un lisse objet administratif. Les marchés publics peuvent représenter des centaines de milliers de francs d'investissements dans notre canton chaque année. L'impact de ces investissements, mais également du choix des entreprises qui les réaliseront, est considérable sur la structure même de notre économie, et donc de notre Canton. Il s'agit donc d'utiliser les leviers qui nous restent au niveau cantonal pour éviter que l'adjudication de marchés publics ne viennent qu'amplifier des injustices inhérentes au libremarché. On peut au contraire utiliser les investissements massifs qui entrent dans le giron des marchés publics pour accompagner et développer les politiques publiques qui sont les nôtres et ce à peu de frais supplémentaires.

Mais surtout, ce qui nous fait dire que ne sommes pas dans le faux avec cette vision, c'est que le nouveau droit intercantonal des marchés publics, et les normes internationales dont il s'inspire, partent justement du principe que l'absolutisme du libre-marché est révolu. La durabilité, avec ses implications sociales et environnementales, se retrouve comme ligne directrice du nouveau droit des marchés publics. Un auteur analyse ce changement de cap comme le fait que, je cite, « l'atteinte des objectifs politiques par le biais des marchés publics n'est plus considérée comme purement et simplement négative ».

Dans ce contexte, c'est donc avec un certain étonnement que le groupe socialiste a pris connaissance du projet de loi initial, plus court que toutes les autres lois à ce sujet adoptées en Romandie. Alors bien sûr, une loi a pour vocation de rester suffisamment générale pour conserver son adaptabilité à la réalité. Seulement, lorsque qu'une loi devient si générale qu'elle ne répond pas aux questions essentielles, c'est qu'elle manque son but. Le Groupe socialiste, plutôt que de ne pas entrer en matière, a décidé de réunir sous la forme d'une dizaine d'amendements tous les points qui lui paraissaient essentiels.

Comme vous pouvez le constater, notre position durant les débats de commission se voulait constructive et plusieurs amendements ont été retirés à la suite de précisions ou garanties du gouvernement. Il a en particulier été précisé qu'une transparence totale du soumissionnaire sur ses sous-traitants et le recours à la location de services sera garantie par le règlement et que les sous-traitants devront respecter les mêmes conditions que les soumissionnaires. En d'autres termes, il ne sera pas possible pour une entreprise d'échapper aux règles en recourant à un sous-traitant.

D'autres amendements ont toutefois dû être maintenus, tant ils concernent des principes auxquels notre groupe ne peut renoncer. Dans le cas où ses amendements, dont je parlerai dans la discussion de détail, devaient être refusés, le groupe socialistes considérera que l'adhésion à l'AIMP et l'adoption de sa loi d'application n'auront pas un impact global positif sur la population neuchâteloise. Ils seront dans ce cas refusés.



Si les correctifs proposés, et ensuite adoptés par la majorité de la commission, sont adoptés par notre Autorité, alors il va de soi que le nouveau droit des marchés publics pourra être adopté, apportant ainsi à la fois sécurité administrative aux entreprises et garantie des droits sociaux élémentaires des travailleuses et travailleurs dans notre Canton.

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 96 voix sans opposition.

Le projet de loi amendé recueille 48 voix contre 48. La présidente tranche pour son adoption. La recommandation 23.220 est acceptée non combattue.

Le postulat 23.221 est accepté par 60 voix contre 37.

Qualité des eaux du canton de Neuchâtel (22.043ce et 22.043com)

Notre canton a encore du chemin à faire!

Le député Laurent Duding a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillère ers d'État,

Le groupe socialiste a examiné avec intérêt et attention le rapport 22.043 du Conseil d'État en réponse à la motion 19.183. La qualité des eaux est un élément essentiel à notre propre existence et à la préservation de notre écosystème. Cet état de fait ne laisse à priori pas de place à des appréciations politiques divergentes, ce qui s'est traduit par des travaux de commission consensuels et constructifs.

Nous tenons à remercier le Conseil d'État et les services compétents pour l'établissement de cette photographie exhaustive et le sérieux avec lequel ce rapport dresse un état des lieux de la situation cantonale.

Sur la base des informations et des données collectées, nous prenons acte du fait que nous avons la chance de bénéficier globalement d'une bonne qualité des eaux au regard des normes en vigueur. Ce constat est évidemment réjouissant. Nous tenons à mentionner tout de même les différents points d'attention suivants notamment sous un angle prospectif :

Les relevés permettent d'identifier les différents endroits sensibles où les mesures montrent une qualité de l'eau moins bonne. Il s'agira de poursuivre les efforts et de consentir aux investissements nécessaires pour améliorer et maintenir la qualité de ce bien si précieux. Parfois aussi, il s'agira d'identifier dans toute la mesure du possible les sources de pollution et de sensibiliser les contrevenants aux conséquences de leur acte. Pour cela, il est nécessaire que les services compétents disposent de moyens et



d'outils adéquats pour mener à bien leur mission, charge à notre Parlement de donner au besoin la suite utile en fonction de l'évolution de la situation.

- Sur ce point, au regard des sources de financement en place, nous appelons les acteurs concernés, soit l'État et les communes, à travailler de concert afin que les installations nécessaires soient réalisées dans les meilleurs délais. Nous avons, comme la commission, appris avec regret le retard pris dans le projet de nouvelle STEP au Locle. Une collaboration efficace doit impérativement être retrouvée pour que cette installation puisse être opérationnelle dans les meilleurs délais sachant que sa mise en fonction retardée était initialement prévue en 2025. D'ici-là, le traitement des micropolluants présents dans les eaux usées ne pourra pas se faire de manière efficace et conforme aux normes en vigueur avec des conséquences dommageables sur le bassin versant des eaux du Doubs.
- Au niveau méthodologique, nous relevons que bien que la grande quantité de prélèvements instantanés effectués permette d'obtenir des résultats statistiques parfaitement exploitables, les prélèvements continus, plus coûteux, s'avèrent plus performants pour détecter les pics de pollution. Nous saluons les engagements pris dans le cadre du Plan climat avec l'installation de stations de prélèvement en continu sur les trois cours d'eau principaux du canton prévue en 2023, ainsi que l'acquisition d'installations mobiles en 2024.
- Les discussions en lien avec le rapport 22.043 révèlent aux yeux du groupe socialiste le véritable contre-la-montre auquel nous devons faire face avec une industrie agroalimentaire notamment qui commercialise encore certains produits sans se préoccuper des retombées sur la nature et donc directement sur l'homme et son écosystème. Face à la défense de ces intérêts particuliers, nous appelons à une prise de conscience et à la fixation d'un cadre réglementaire strict au niveau fédéral.
- Au niveau des perspectives, il semble important pour le groupe socialiste de réaffirmer que le maintien d'une bonne qualité de l'eau est conditionné par les moyens octroyés aux services en charge des contrôles et de la surveillance de la qualité des eaux ainsi que par la fixation d'un cadre réglementaire permettant de réduire dans l'idéal de stopper à la source la diffusion dans les sols et l'eau des micropolluants. Ainsi nous saluons le fait que les effectifs des services compétents seront augmentés de 1,5 équivalent plein temps (EPT) grâce aux options prises dans le cadre du Plan climat en faveur duquel notre groupe s'est pleinement investi.
- Comme déjà dit, il s'agira aussi de consentir les investissements nécessaires et de maintenir et au besoin reconsidérer la taxe sur les eaux afin que l'État puisse répondre



demain aux exigences et au défi de la préservation de cette source essentielle en parfaite collaboration avec les communes.

• En prenant en compte un cadre plus large, le groupe socialiste appelle le parlement fédéral à légiférer afin de travailler en amont sur les sources de pollution causées par certains produits encore commercialisés. Même si le plan phytosanitaire fédéral est une base nécessaire, notamment pour monitorer l'impact des mesures prises, il s'agirait de thématiser ce point aux Chambres fédérales afin que la Suisse devienne à terme pionnière en la matière. Si les choses évoluent dans le bon sens, un chemin important reste encore à mener.

Le groupe socialiste restera donc évidemment attentif à l'évolution de ce dossier notamment au travers des différents indicateurs qui seront fournis par le monitoring attendu et adopté dans le cadre du traitement du plan phytosanitaire et biocides cantonal.

Notre groupe acceptera en conséquence le classement de la motion 19.183.

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le classement de la motion 19.183 est accepté par 99 voix sans opposition.

Garages de l'État (23.012ce et 23.012com)

Des efforts payants mais encore insuffisants

Le président du groupe Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·es,

Le groupe socialiste a accueilli favorablement le rapport du Conseil d'État, dont nous tenons à relever la bonne facture. Plusieurs améliorations notables peuvent être constatées de rapport en rapport, et nous en remercions le Conseil d'État ainsi que le service concerné. Les efforts de rationalisation et d'optimisation des Garages de l'État portent leurs fruits et démontrent la pertinence d'un tel regroupement au sein d'une entité unique, qui renforce en particulier depuis le précédent crédit-cadre les efforts en termes de durabilité et de conversion électrique du parc de véhicules de l'État.

Pour notre groupe, quelques regrets néanmoins, relativement similaires à ceux exprimés à l'occasion du dernier rapport sur les garages de l'État :



Tout d'abord, le manque d'articulation et de vision globale État/communes, par exemple sous la forme d'une plateforme d'achat ou d'entretien conjointe. Selon le Conseil d'État, les communes n'y sont pas favorables, mais nous avons le sentiment que les réflexions auraient pu être poussées un peu plus loin. On peut s'étonner que certains cantons y parviennent, alors que cela semble trop difficile à mettre en œuvre de notre côté;

Ensuite, au sujet de ce qui se passe précisément dans les autres cantons, on regrette également l'argument selon lequel ce serait trop complexe de mettre en œuvre de vraies comparaisons en termes de flotte de véhicules et de coûts récurrents par habitant. Nous prenons néanmoins acte que le Conseil d'État n'entend pas entreprendre d'études approfondies à ce sujet.

- En revanche, si l'on doit en rester à une appréciation exclusivement cantonale, nous appelons de nos vœux le Conseil d'État à mener une véritable réflexion en termes de volume de flotte de véhicules indispensable à accomplir les missions qui incombent à l'État. On assiste en effet à une logique de rationalisation et remplacement sur la base de l'existant, sans qu'il nous soit possible de faire une appréciation en lien avec la somme de missions et prestations à effectuer. Un point à améliorer pour le prochain crédit-cadre.
- On regrette également une certaine résignation du gouvernement s'agissant des déplacements importants encore réalisés par les véhicules privés du personnel de l'État, et qui mériterait une attention accrue en vue de conduire à leur réduction.
- Enfin, dernier regret de notre groupe : à l'examen du rapport, nous n'avons pas le sentiment que le Conseil d'État ait véritablement mis à profit l'augmentation du dernier crédit-cadre par le Grand Conseil d'un montant de 375'000.- ainsi que le postulat qui a été adopté, dont le but était d'utiliser au mieux le renouvellement du parc de véhicules de l'État pour accélérer la transition du canton de Neuchâtel vers la mobilité électrique et hydrogène, en fonction des solutions techniques et commerciales disponibles. Nous sommes donc plus que mitigés de la réponse apportée par le Conseil d'État, selon lequel, en substance, la technologie n'est pas suffisamment mûre et que la réflexion sera reconduite de manière périodique, au gré des opportunités. De notre point de vue, cela entre en contradiction avec la volonté déjà exprimée à plusieurs reprises par le Grand Conseil, en particulier : le postulat 17.128 « Moratoire sur le diesel pour les véhicules de l'État » ; le rapport 18.045 « Programme d'impulsion et de transformations » et son amendement mobilité durable ; la motion 19.158 « Neuchâtel : champion suisse de l'hydrogène » ; ou encore le rapport 19.009 « Energie » ; et bien évidemment le plan climat cantonal adopté en début d'année. Cela est bien dommage, et notre groupe aura des attentes bien plus élevées à l'occasion du prochain crédit-cadre, dans 4 ans.



Ces différentes considérations faites, notre groupe soutiendra néanmoins dans sa grande majorité le crédit-cadre sollicité par le Conseil d'État, et s'abstiendra ou s'opposera au classement du postulat, en fonction de ce que le gouvernement apportera comme éléments au cours du débat.

Merci de votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 96 voix sans opposition (Vote à la majorité qualifiée de 3/5). Le classement du postulat 19.191 est accepté par 67 voix sans opposition.

Capitale culturelle suisse (23.014ce)

Un projet enthousiasmant mais dont des modalités fondamentales doivent être éclaircies

La députée Garance La Fata a rapporté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les député·es,

Le groupe socialiste a accueilli favorablement le rapport 23.014 concernant La Chaux-de-Fonds, capitale culturelle suisse. L'engouement des différentes autorités et la présence du projet dans le message culture du Conseil fédéral augure de beaux échanges et un événement à la hauteur de ses ambitions.

Le Parti socialiste a toujours été attaché aux bienfaits de la culture au sein de notre canton, à son accessibilité pour toutes et tous et à la reconnaissance de la richesse de son vivier local. Nous sommes donc très enthousiastes à l'idée que La Chaux-de-Fonds devienne la première capitale culturelle suisse. Nombreuses sont les petites abeilles qui créent dans tous les recoins de la ville et nous serions très fiers pour toutes celles et ceux qui font la culture à La Chaux-de-Fonds et dans le canton de Neuchâtel de bénéficier d'une reconnaissance qui dépasse les frontières cantonales.

Un événement qui fédère les différents acteurs et actrices culturelles, qui favorise l'ouverture, la cohésion sociale, les collaborations avec le tissu associatif, économique et culturel et encourage la circulation des publics ne peut être que bénéfique pour tout le canton. Nous avons tout de même relevé quelques points qui méritent, selon nous, un peu de clarification.



- La question du financement est revenue plusieurs fois. Certains se sont inquiétés de savoir si les montants accordés par le Canton allaient faire l'objet d'un crédit supplémentaire fin 2024. Le Conseil d'État peut-il nous le confirmer ?
- Concernant les 6,7 millions de soutiens privés qui sont budgétés, somme conséquente, que va-t-il se passer si le montant récolté n'est pas à la hauteur de celui budgété ? Estce que le projet pourrait être mis en danger ?
- En lisant le rapport, un flou persiste quant à l'implication concrète des actrices et acteurs culturel·les indépendants de la ville de La Chaux-de-Fonds et du canton. On parle d'« institutions » et nous souhaiterions avoir la confirmation que cette dénomination inclue tout le monde et pas uniquement les structures subventionnées. Beaucoup d'actrices et d'acteurs culturels travaillent de leur côté tout au long de l'année et bien souvent uniquement au sein de leur domaine. Il est nécessaire, si l'on veut impliquer tout le terreau culturel à la tenue de cet événement majeur, de continuer les efforts pour tisser des liens et des synergies au sein des différents domaines culturels.
- Il sera également important de clarifier la manière dont les actrices et acteurs culturel·les pourront déposer leurs projets pour participer activement à cette année de capitale culturelle. À savoir, doivent-ils et elles soumettre des projets aux structures culturelles existantes qui seront ensuite intégrés dans la programmation de la capitale culturelle (comme c'est le cas habituellement) ou doivent-ils et elles passer par des appels à projets indépendants émanant du comité d'organisation de l'événement pour faire partie de la programmation globale ? L'envie est là et nous ne doutons pas que chacune et chacun s'implique si les directives artistiques et financières sont claires.

Il est donc important de concrétiser d'avantage la dynamique que l'on souhaite créer pour le secteur culturel du Canton, avant l'événement, pendant et surtout après. Nous encourageons le Conseil d'État et les villes à exprimer les visions des différents services de la culture pour l'avenir. Après une année de capitale culturelle, comment maintenir l'engouement du public, des acteurs et actrices culturel·les, des autorités et des organismes privés.

La ville de La Chaux-de-Fonds rayonne déjà dans ses frontières et au-delà grâce à des événements culturels d'envergure comme La Plage des Six Pompes. Un événement dont la pérennité a été mise en danger à la suite de la tempête du 24 juillet. Si nous souhaitons que ce projet de capitale culturelle se réalise, il est essentiel de questionner les moyens mis en œuvre pour que les événements culturels majeurs déjà existants tiennent le coup dans le temps et ne disparaissent pas.



 L'accessibilité des Montagnes neuchâteloises en transport est un point qui a également été relevé à la lecture du rapport, puisqu'un grand nombre de gens sont attendus dans nos Montagnes. Des réflexions sont-elles en cours pour améliorer l'offre de transport entre les différentes villes du canton vers La Chaux-de-Fonds mais également depuis les villes environnantes qui sont hors de nos frontières cantonales ?

Pour terminer, il est noté que plusieurs communes souhaitent jouer un rôle lors de la manifestation, nous nous réjouissons de le lire et de voir comment se tisseront les liens, notamment avec la Ville du Locle qui se trouve juste à côté.

Nous remercions vivement l'Association « La Chaux-de-Fonds capitale culturelle suisse » et le comité de pilotage pour leur travail et l'énergie engagée pour que ce projet voit le jour. » •

Recommandation des groupes VertPOP et Vert'Libéral-Le Centre : « Pour une élection complémentaire respectant les principes démocratiques ! » (23.228)

Le Conseil d'État est invité à revoir sa décision, notamment à la lumière des forces militantes indispensables aux campagnes électorales

Le président du groupe Jonathan Gretillat a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les député·es,

Au soir du 21 avril 2021, le peuple neuchâtelois gratifiait le Parti socialiste d'une confiance marquée, en retenant ses trois candidate et candidats parmi les six premiers de l'élection au Conseil d'État. À ce titre, notre groupe parlementaire considère qu'une confiance populaire marquée implique une responsabilité accrue de veiller au respect et au bon fonctionnement de nos institutions républicaines. Nous sommes également les garants, comme chacun des membres de ce Parlement, de rapports équilibrés entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et plus largement, du lien essentiel qui doit constamment prévaloir entre la population et les autorités politiques. C'est dans ce cadre précis que le groupe socialiste a délibéré de son positionnement quant à la recommandation 23.228 dont nous débattons à présent.

Pour notre groupe, la recommandation qui est soumise à notre Parlement pose de légitimes questions, et on l'espère, se fonde exclusivement sur de nobles motifs. Il convient également



de faire le tri entre les éléments approximatifs ou contestables, et ceux qui se révèlent exacts et problématiques.

En premier lieu, nous tenons à rappeler à chacune et chacun que la décision d'un membre du gouvernement, en l'occurrence Monsieur Kurth, de quitter ses fonctions en cours de législature est un choix qui lui appartient à lui seul, et dans lequel le Parlement n'a pas son mot à dire. Prétendre le contraire nous apparaîtrait particulièrement malvenu. Comme toujours dans une telle situation, il appartient ensuite au Conseil d'État de convoquer, dans les meilleurs délais, une élection complémentaire pour procéder au remplacement du membre démissionnaire. C'est bien ce qui s'est passé en l'occurrence. En cela, il faut le dire clairement : la loi a été parfaitement respectée, et si cela devait être contesté par certains, alors il leur appartient de saisir les autorités judiciaires.

Néanmoins, cela n'empêche pas que le processus démocratique est une mécanique d'horlogerie fine et complexe, qui ne doit pas être malmenée et dont on doit prendre un soin particulier. Dans un système démocratique de milice tel que le nôtre et dont nous sommes toutes et tous extrêmement fiers et attachés, il n'est pas concevable d'exiger de femmes et d'hommes engagés, militants, de mener deux campagnes électorales de manière simultanée. Des élections, quel que soit leur niveau, ne doivent pas se chevaucher, et ce point est essentiel pour le groupe socialiste. A défaut, on fait courir un vrai risque de délitement du système, par un épuisement des personnes humaines qui sont derrière, qui ont une vie privée, familiale et professionnelle en-dehors de la politique.

Ainsi, même si elle n'est pas dénuée de visée tactique, la recommandation 23.228 exprime une véritable et compréhensible préoccupation sur notre fonctionnement démocratique. La confiance du peuple envers ses autorités élues est à la fois une chance et un honneur, mais elle est fragile. Il nous incombe à nous, premier pouvoir de ce canton, plus qu'à quiconque, de veiller à son constant maintien. Dans le cas qui nous occupe, une appréciation différente en opportunité aurait pu être retenue. En considérant la nécessité de préserver la solidité des institutions, et par conséquent leur crédibilité, le groupe socialiste invite le Conseil d'État à reconsidérer sa position et à accorder une attention soutenue à la demande qui est faite dans la recommandation. Nous recommandons ainsi au Conseil d'État d'envisager le report demandé de sorte que l'élection complémentaire au Conseil d'État ne chevauche aucune des autres élections proches, qu'elles soient fédérales ou communales, en s'assurant qu'il n'y ait aucune vacance au Conseil d'État au 1er mars 2024. Un autre calendrier serait raisonnablement envisageable, sans coût notable supplémentaire, tout en étant parfaitement respectueux de tous les principes et préoccupations que j'ai exprimées jusqu'ici. Par exemple, un premier tour fixé à mi-janvier, avec délai de dépôt de candidatures début décembre, un éventuel second tour début février, et une validation de l'élection par le Grand Conseil à la session de fin février, pour une entrée en fonction au 1er mars 2024. Une solution pragmatique et respectueuses des institutions, mais qu'il appartient exclusivement au Conseil d'État d'adopter. Pas au Parlement, et encore moins aux partis politiques.



Nous souhaitons enfin relever que nous regrettons que les partis dépositaires ne nous aient pas associés à la réflexion ayant mené au dépôt de la recommandation. C'est l'occasion pour le groupe socialiste de réaffirmer que pour nous, les préoccupations sur le fonctionnement de notre précieux système démocratique ne doivent pas procéder de tactiques partisanes ou électoralistes. Nous espérons qu'une telle position soit largement et sincèrement partagée par les groupes signataires de la recommandation.

Vous l'aurez compris à l'appui de ces différentes considérations, le groupe socialiste soutiendra dans sa grande majorité la recommandation 23.228. » ●

La recommandation est acceptée par 52 voix contre 39.

Postulat Diane Skartsounis : « Gardons-nous de subventionner la destruction de la biodiversité! » (23.173)

Un registre clair pour une connaissance éclairée

Le député Ahmed Muratovic a présenté la position du groupe développée par Anita Cuenat.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Je prends la parole au nom du groupe socialiste et vous lit l'intervention rédigée par ma collègue Anita Cuenat. Notre groupe soutiendra le postulat 23.173. En effet, établir un listing des subventions et incitations cantonales pourrait permettre d'accéder à une meilleure visibilité de ces-dernières, et de connaître concrètement leur impact sur la biodiversité.

Cela permettrait aussi de vérifier la cohérence des subventions qui font « l'objet d'un conflit d'intérêts intra-écologique ». C'est-à-dire que l'objet de la subvention sert les intérêts de la protection de l'environnement ou de la nature, mais dont l'activité encouragée produits des effets secondaires dommageables à la biodiversité. Et donc selon les cas, ce listing pourrait potentiellement minimiser l'impact négatif des subventions sur la biodiversité.

De plus, il serait intéressant de pouvoir bénéficier des expériences, au niveau des outils et des méthodes utilisées dans d'autres cantons tels que Zürich, Lucerne, Berne, Fribourg et Bâle, qui ont déjà un listing de ce genre ou qui ont déjà effectué des démarches en vue de l'avoir.

Merci de votre attention. » •



Le postulat est accepté par 55 voix contre 37.

Postulat Manon Roux : « Îlots de fraîcheur et de biodiversité dans les cours d'école » (23.179)

Une ambition déjà en cours de réalisation

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Pour nous, il est très clair que le fond du postulat est évidemment de nature importante et urgente. Je pense que nous n'avons pas besoin de nous raconter des anecdotes! Ici toutes et tous avons pu vivre, sentir, la température insupportable du béton avec le dôme de chaleur ces dernières semaines. Les cours d'école bétonnée étaient totalement impraticables et cela dans tout le canton, pas seulement dans les milieux urbains. Et l'on peut très certainement imaginer qu'ici, aucun d'entre nous a envie que nos enfants se brûlent sur le béton!

C'est autre chose qui nous occupe ! Et c'est pour cela que notre groupe est partagé sur la forme du postulat pour trois raisons.

- La première est que la Confédération a en effet déjà publié les bonnes pratiques qui s'adressent principalement aux communes.
- La deuxième, et la députée verte l'a dit dans son introduction, est que le 2 mai de cette année, le Canton a lancé une analyse climatique dont l'un des résultats sera l'identification des îlots de chaleur sur tout le territoire, dont le but est de concevoir des mesures concrètes pour mieux aménager les espaces urbains. L'impulsion cantonale est selon nous donnée!
- La troisième et la plus importante à notre regard : Le respect de l'autonomie des communes et du désenchevêtrèrent des tâches entre le Canton et les communes.
 Notre groupe ne souhaite pas déroger à ce qui a été décidé au sein de ce Parlement en ce qui concerne la répartition des tâches du Canton et des communes.



Cette étude consiste à prédire les paramètres climatiques du Canton lors des chaudes périodes d'été (températures, vents) sur la base d'un modèle mathématique complexe, à court (2035), moyen (2060) et long terme (2085). Sur cette base, il sera notamment possible de localiser les îlots de chaleur, de qualifier leur importance et d'anticiper leur amplification. En plus des prédictions des paramètres climatiques, une analyse détaillée complémentaire sera effectuée à l'horizon 2035. Elle fournira des informations telles que les sources d'air frais ou le degré d'importance des espaces verts, qui permettront de concevoir des mesures concrètes pour mieux aménager les espaces urbains. Le but est de limiter la chaleur qui s'y accumule la journée et de favoriser leur ventilation durant la nuit.

Les résultats de l'étude devraient être disponibles au printemps 2024 et seront diffusés sur le géoportail du SITN. Il s'agira de cartes permettant d'identifier facilement les zones problématiques nécessitant des mesures d'interventions prioritaires ou, au contraire, les zones à préserver au regard de leur importance bioclimatique. Il sera également possible d'estimer l'impact des futurs développements urbains dans le canton. Plus largement, le but de cette étude est de créer des données. Elles serviront d'aide à la décision pour les politiques publiques à incidence territoriale au regard de l'évolution climatique. Il s'agit de politiques telles que le développement territorial, la gestion des écosystèmes, l'agriculture, la sylviculture ou la santé. Les résultats de l'étude constitueront aussi un important support de dialogue et de réflexion pour les porteurs de futurs projets.

Des études similaires ont été menées ou sont en cours dans plus d'une dizaine de cantons. L'étude neuchâteloise contribuera donc à l'homogénéité des analyses au niveau suisse et aux échanges entre cantons sur les mesures de lutte contre les effets du changement climatique.

Nous sommes donc curieux d'entendre le Conseil d'État à ce sujet.

Merci de votre attention. » •

Le postulat est refusé par 51 voix contre 37.

Motion du groupe VertPOP : « Les véhicules de tourisme sont en surpoids, mettons un coup de frein à leur surdimensionnement » (23.169)

Nous avons des objectifs : donnons-nous la possibilité de les atteindre

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,



Chères et chers collègues,

La première signataire de cette motion l'a très bien expliqué : L'efficacité énergétique du transport individuel – meilleur rendement des moteurs, réduction du poids des véhicules – s'est améliorée au cours des 25 dernières années. Mais la demande croissante, l'engouement, la démesure pour les véhicules surpuissants, les SUV, ont malheureusement compensé cet effet. Nous voyons que les émissions de CO₂ de ce secteur commencent à diminuer progressivement, mais trop lentement.

Pour nous, prendre en considération le poids du véhicule dans la taxe et inciter les personnes à utiliser des véhicules plus légers, nous paraît évident. Plus c'est léger, électrique ou non, moins ça consomme, et cela est aussi moins couteux pour le propriétaire de la voiture.

Concernant l'argument du groupe LR quant à attendre que le parlement se prononce, nous ne sommes pas de cet avis. Lorsqu'une tâche appartient au Canton, il apparait opportun de le faire! Le Canton doit adapter cette taxe en fonction des objectifs climatiques fixés. Concernant l'argument de la taxe: la taxe existe déjà! Elle doit être adaptée en fonction des objectifs climatique que nous nous sommes fixés.

Comme vous pouvez le comprendre, le groupe socialiste acceptera en majorité cette motion avec l'amendement des groupes VertPOP, Vert'Lib et socialiste.

En revanche nous ne soutiendrons pas l'amendement PLR car nous trouvons important que ce changement de taxe soit alloué directement au développement durable. » •

L'amendement VertPOP, Vert'Libéral-Le Centre et socialiste est accepté par 63 voix contre 26. L'amendement libéral-radical est refusé par 57 voix contre 33.

La motion amendée est acceptée par 60 voix contre 34.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 11 septembre 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.